



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 50 RUE JULES FERRY

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU l'article L. 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le Code de la Route,
VU l'article 610-5 du Code Pénal,
VU la demande écrite de Monsieur CERTAIN Maximilien en date du 22 août 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'évacuation des gravats de l'immeuble situé 50, rue Jules Ferry à Pont-Audemer,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur CERTAIN Maximilien est autorisé à neutraliser trois places de stationnement 50, rue Jules Ferry à Pont-Audemer, à compter du lundi 25 août 2025 au mercredi 27 août 2025 pendant la durée des travaux intérieurs.

Article 2 : Monsieur CERTAIN Maximilien est autorisé à stationner une benne de 7 m³ à hauteur du 50, rue Jules Ferry à Pont-Audemer.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, Monsieur CERTAIN Maximilien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 26 août 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

